

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Régularisation foncière gratuite Commune de Ouangani

Séance du 16/12/2021

Délibération n° 76

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 20

Absents : 20

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 07 décembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Ouangani le jeudi 16 décembre 2021 à 16 heures.

Présents :

AMBDI Youssouf , MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, , MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR SOILIH Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, AHMED COMBO Papa,

Absents :

BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, , SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, , ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Adam Ahmed

Représentés

Abdou Fatima par Chanrani Daoudou,
MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA Saïd Maarifa
Mohamed Zainaba par BOINA M'ZE Salim
SAID Mariame par AMBDI Youssouf

Secrétaire de séance : Ridhoi Zainabou

Vu la délibération n° 34 du 30 septembre 2021 portant Plan Prévisionnel d'Investissement 2021-2026 de la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Vu le programme d'Investissement « ZAE de Coconi » ;

Considérant que la limite de la ZAE a été définie

Considérant que des parcelles identifiées dans la commune de Ouangani, dans le secteur de Coconi pour ce Projet, appartiennent au Département de Mayotte ;

Considérant que ce Projet présente un intérêt général et qu'il y a nécessité de demander au département leur régularisation gratuite à la Communauté de Communes du Centre-Ouest ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

1. De demander auprès du Département de Mayotte la régularisation gratuite des parcelles suivantes :

Commune de Ouangani :

Commune de OUANGANI - COCONI						
code	Propriétaire	Ref:	n°	Surface	Titre	Observation
1	Département	AE	42	65 642		DA à Faire
2	Département	AE	153	3 884	770	DA à Faire
3	Département	AE	28	8 108	343	DA à Faire
4	Département	AE	114	2 710		DA à Faire
5	Département	AE	116	168		Joindre plan Cadastral
6	Département	AE	117	3 194		Joindre plan Cadastral
7	Département	AE	119	4 170		Joindre plan Cadastral
8	Département	AE	169	1 391		Joindre plan Cadastral
9	Département	AE	170	1 384		Joindre plan Cadastral
10	Département	AE	171	1 383		Joindre plan Cadastral
11	Département	AE	172	144		Joindre plan Cadastral
12	Département	AE	180	558		Joindre plan Cadastral
13	Département	AE	181	560		Joindre plan Cadastral
14	Département	AE	182	563		Joindre plan Cadastral
15	Département	AE	183	541		Joindre plan Cadastral
16	Département	AE	184	539		Joindre plan Cadastral
17	Département	AE	185	536		Joindre plan Cadastral
19	Département	AE	186	536		DA à Faire

20	Département	AE	187	469		DA à faire
21	Département	AE	42	65 642		DA à faire
22	Département	AE	153	3 884	770	DA à faire
23	Département	AE	19	62 152	339	DA à faire

2. D'autoriser le président de Communauté de Communes du Centre-Ouest à signer les actes de mise à disposition gratuite des dites parcelles et tout acte y afférent, et de mettre en œuvre lesdites conventions.

Fait et délibéré le 16/12/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



Signé électroniquement par M. Ibrahim SAID MAANRIFA

Date de signature : 2021/12/2021

Qualité : Signature de Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest